DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES (DGPE)

Après un travail de construction de près de 6 mois, en concertation avec les agents de notre direction et nos partenaires, la Direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT) est officiellement devenue, au 1^{er} mai 2015, la Direction générale de la performance économique et environnementale des enreptrises (DGPE).

Cette transformation nous permettra de répondre plus efficacement aux enjeux économiques et sociétaux auxquels les secteurs agricole, agroalimentaire, forêt-bois et cheval doivent faire face aujourd'hui et encore plus demain.

Nos missions, nos ambitions

La création de cette nouvelle direction est l'occasion de nous concentrer sur nos missions principales : accompagner et soutenir les acteurs économiques pour soutenir la relance économique et la transition écologique des filières françaises.

A l'horizon 2020, nous avons l'ambition que les entreprises des filières agricole, agroalimentaire, forêt-bois, cheval et bioéconomie soient reconnues comme le moteur vert et innovant de l'économie française. Cela doit se traduire par l'augmentation de la production et des parts de marché des entreprises, la création de nouveaux produits, services et donc des emplois, enfin par le développement des exportations. Nous poursuivons **4 objectifs stratégiques** sur la période 2015 - 2020 :

- stimuler l'activité économique et l'emploi,
- stimuler la compétitivité des entreprises en améliorant leurs performances économiques et environnementales,
- renforcer la qualité du service rendu aux entreprises, filières et collectivités territoriales,
- créer un environnement de travail favorisant la responsabilisation, le travail collectif, le partenariat et l'engagement.

Nos atouts

Cette transformation s'appuie bien évidemment sur nos nombreux leviers et atouts. D'abord notre capacité à fédérer, à mobiliser et à faire travailler ensemble nos partenaires.

Nous bénéficions également d'une solide expertise dans de nombreux domaines, tels que l'économie, l'environnement, les négociations, ...

L'une de nos forces tient également en notre présence et notre influence en Europe et dans le monde.

Enfin, nous pouvons nous appuyer sur le pouvoir réglementaire et sur des ressources financières non négligeables : 10 milliards d'euros de crédits communautaires et 1,8 milliard d'euros de budget national.

Cette ambition, ces objectifs et ces ressources doivent ainsi nous permettre d'être une direction au service des entreprises, des filières et des collectivités territoriales, mais aussi et surtout une direction efficace, proactive, innovante, mobilisatrice et agile.

Notre nouvel organigramme

Il s'articule autour de 2 délégations et 4 services.

La Délégation ministérielle aux entreprises agroalimentaires constitue une interface avec les partenaires extérieurs, les représentants professionnels, les entreprises, en complémentarité et appui des services.

La **Délégation ministérielle aux outre-mer** coordonne et met en œuvre les politiques ultramarines pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt. Elle travaille en étroite relation avec les services de la direction générale, les autres services de notre ministère, l'Odeadom et les autres départements ministériels.

Le service Développement des filières et de l'emploi regroupe toutes les filières de productions agricoles, agroalimentaires, cheval, forêt – bois et bioéconomie. Il travaille avec les entreprises de l'amont à l'aval et valorise la diversité des filières.

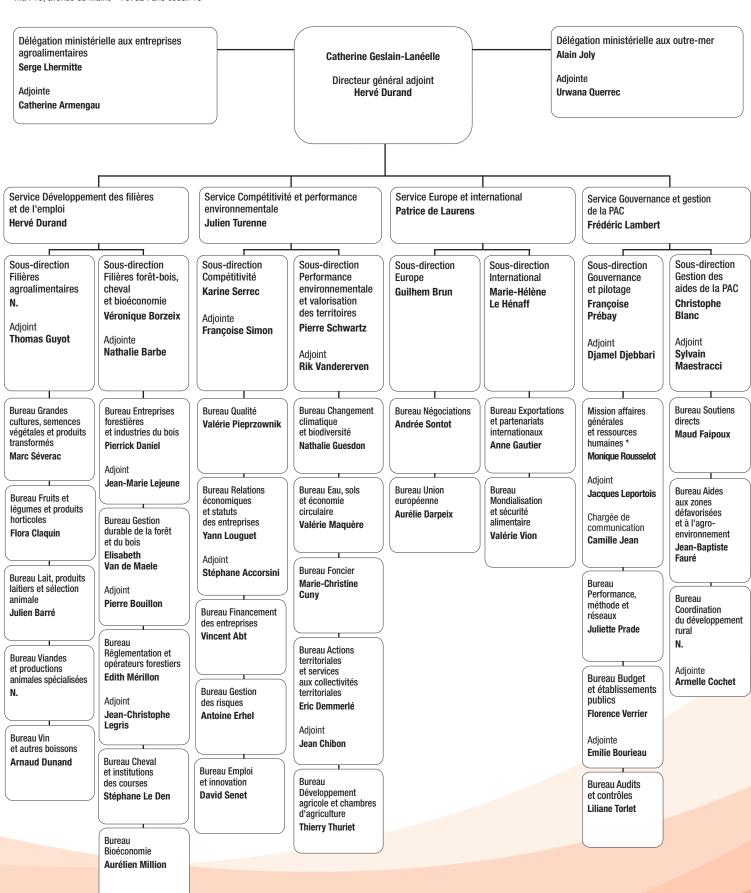
Le service Compétitivité et de la performance environnementale regroupe l'ensemble de nos activités au service des filières, des territoires et des acteurs locaux. Il vise à améliorer la visibilité des services offerts aux acteurs économiques, à assurer une cohérence d'approche entre filières et à combiner systématiquement performances économiques et environnementales, trop longtemps opposées.

Le service Europe et international a pour objectifs de mieux tirer parti de l'intégration européenne et de la mondialisation de l'économie française, de conquérir de nouvelles parts de marché en Europe et dans le reste du monde, et d'influencer les processus de décision en Europe et au niveau mondial pour promouvoir les intérêts économiques de la France.

Le service Gouvernance et de la gestion de la PAC a pour missions principales d'éliminer les risques de corrections financières, de sécuriser les dépenses, d'améliorer notre fonctionnement interne, en favorisant l'innovation, le travail en réseau et l'expérimentation.

ORGANIGRAMME • DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PERFORMANCE ÉCONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DES ENTREPRISES

bj : 3, rue Barbet de Jouy - 75349 Paris 07 SP - Tél. : 01 49 $55 + n^{\circ}$ de poste ma : 19, avenue du Maine - 75732 Paris cedex 15





Vous avez des questions?

Pour toute information complémentaire, vous pouvez adresser vos questions à l'adresse:

questions.dgpe@agriculture.gouv.fr

Mai 2015

Document réalisé

par la Direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises (DGPE)



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT